

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 18 février 2014

20h15

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutatrices</u>	Mme Catherine Milhaud Mme Evelyne Lenoble

45 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser :

Mmes Marie-Christine Saxer Studer, Catherine Aellen, Pauline Rahmani, MM. Philippe Rossier, Nicolas Suter, Alexandre Liardet, Daniel Favre, Luc Chevalaz, Patrick Schneiter, Josselin Meylan.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2014

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2014 est adopté sans modification (2 abstentions).

2. Communications du bureau

Le bureau n'a pas de communication.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 17/13 – Préavis d'intention relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes d'Aubonne, Bougy-Villars, Montherod et Saubraz

M. Jean-Daniel Aubert donne lecture du rapport de la commission.

En conclusion, la commission signale qu'elle a réfléchi au choix des communes et au périmètre. Si le choix de Montherod et Saubraz (ensemble) peut paraître évident, celui de Bougy-Villars a le plus surpris. Il lui paraît étrange que Féchy, par exemple, qui a partagé de nombreux projets avec Bougy-Villars ne soit pas du tout intéressée et les commissaires pensent qu'Allaman devrait être également intégré dans le périmètre.

De ce fait, la commission souhaite que la Municipalité s'approche à nouveau des communes de Féchy et Allaman dans l'éventualité d'une fusion, ceci dans les meilleurs délais.

A l'unanimité la commission adhère et encourage la Municipalité dans cette démarche. Elle prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. prend acte de l'intention de la Municipalité de procéder à l'étude d'un projet de fusion entre les communes d'Aubonne, Bougy-Villars, Montherod et Saubraz;
2. encourage et soutient la Municipalité dans cette démarche.

Le président ouvre la discussion.

M. Serge Thorimbert s'interroge sur l'origine des réticences de Féchy; M. le Syndic signale que des contacts ont été pris avec cette commune qui n'affiche pour l'heure pas d'intérêt.

M. le Syndic informe M. Thomas Buchanan que, ce soir, les quatre conseils se réunissent simultanément pour prendre une décision de principe sur la réflexion d'aller ou non vers une fusion. A tout moment, une commune peut se retirer du processus ou le rejoindre.

M. Gérard Heimberg partage le point de vue de la commission lorsqu'elle relève que le temps entre l'annonce de la fusion, la réception du préavis et le rapport au législatif paraît insuffisant. Il pense que cela va trop vite. Les motivations, les réticences, le ressenti des gens de chaque commune devraient être identifiés avant les intentions. M. Heimberg aurait souhaité en avoir un inventaire préalable, avec des données précises, ainsi que les résultats des travaux d'Aubonne+. Gêné face à cette procédure et craignant des dommages collatéraux ultérieurs, M. Heimberg aura de la peine à voter oui et pense s'abstenir.

M. le Syndic comprend ce sentiment d'être dans la précipitation mais le processus a été entamé avec Aubonne+ lors de la précédente législature. Il invite M. Heimberg à faire partie des groupes de réflexion; il est important que chacun puisse s'exprimer. Le vote de ce soir porte sur la mise en œuvre de ces groupes de travail qui réfléchiront à une éventuelle fusion; le dernier mot reviendra à la population.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport à la majorité (1 avis contraire, 5 abstentions).

M. le Syndic remercie le Conseil pour ce choix qui permet à la Municipalité, qui y croit, de continuer les travaux.

4. Rapport de la commission sur le préavis No 3/14 – Externalisation de l'infrastructure informatique communale

M. Thomas Buchanan donne lecture du rapport de la commission. En l'absence de M. Josselin Meylan, M. Nils Piguet donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit complémentaire.

En conclusion, en reconnaissant la nécessité de prendre un choix logique orienté vers l'avenir et garantissant une pérennité de l'infrastructure informatique, en ayant entendu M. Jean-Christophe de Mestral, ainsi que les deux experts techniques responsables de ce dossier, la commission prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés et à signer les contrats de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du projet;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde à la Municipalité un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 25'000.- à porter sur la ligne budgétaire n° 190.3185 "Honoraires et prestations de services" pour l'externalisation des données.

Le président ouvre la discussion.

M. le Municipal de Mestral répond à M. Mathieu Félix que le contrat peut être adapté. Le coût est proportionnel à l'espace utilisé sur le disque, qui peut être dimensionné afin de pouvoir accueillir d'autres communes le cas échéant.

Le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport à l'unanimité.

M. le Municipal de Mestral remercie le Conseil pour sa décision claire et relève la qualité du travail et le dialogue professionnel des commissions dans le cadre de ce préavis extrêmement technique.

5. Préavis No 4/14 (anciennement No 16/13) – Construction d'un complexe scolaire "Cœur du Chêne"

M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité déclare arriver dans la dernière ligne droite de réalisation de notre première étape scolaire. Elle nous mettra à niveau pour la rentrée scolaire 2015 et répondra aux besoins induits par l'adoption des HarmoS et LEO. Elle concrétisera aussi la volonté affirmée de maintenir le secondaire à Aubonne. La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 12'000'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par une annuité fixe sur 30 ans à partir de la fin des travaux;
6. accorde à la Municipalité un crédit extrabudgétaire pour l'année 2014 de Fr. 26'000.- pour la location du dépôt voirie de mars à décembre (compte 432.3161 – Location local voirie Es Bon).

Le président rappelle la composition de la commission nommée le 26 novembre 2013, soit :

MM. Vladimir Mange, Serge Thorimbert, Nicolas Rosat, Alain Biedermann, Sébastien Nyitrai, Jean-Philippe Egger, Mme Marie-Christine Saxer Studer. Suppléants : M. Marc-Henri Vallon et Mme Catherine Zweifel.

6. Rapport de la commission sur le préavis No 4/14 (anciennement No 16/13) – Construction d'un complexe scolaire "Cœur du Chêne"

M. Vladimir Mange donne lecture du rapport de la commission. En l'absence de M. Josselin Meylan, M. Pascal Lincio donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ces crédits.

En conclusion, la commission propose aux Conseillers de voter le décret susmentionné.

Le président ouvre la discussion.

M. Mange confirme à M. Thomas Buchanan que la mise à l'enquête a été effectuée en juillet dernier et n'a soulevé aucune opposition. Le permis de construire n'a pas encore été délivré mais, précise M. le Syndic, il ne saurait tarder; la géothermie ayant été abandonnée au profit du gaz, il n'y a pas de sondage préalable à faire.

Concernant les circulations, pour lesquelles M. Buchanan souhaite une séparation claire entre les véhicules de chantier et les élèves, M. le Syndic signale que la Municipalité, préoccupée par cette question, va mettre sur pied un groupe de travail réunissant le corps enseignant, les habitants, les pompiers et Batineg pour l'étudier.

M. le Municipal Crottaz répond à Mme Sandra Linder que les stores seront automatisés, par classe; des détails doivent toutefois encore être mis au point, avec Batineg et avec les enseignants. M. Mange précise qu'un bâtiment Minergie doit avoir des stores gérés automatiquement, de manière intelligente et contrôlée, pour être labellisé.

M. Crottaz informe Mme Linder que les classes prévues seront standard. Il confirme par ailleurs que les utilisateurs seront intégrés au projet au fur et à mesure de son avancement; les plans d'exécution vont être affinés dans les semaines qui viennent et les enseignants seront consultés.

Concernant l'avenir de Pré Baulan, M. Crottaz indique à M. Marcel Schwab que la Municipalité n'a en ce moment pas d'information sûre à transmettre. Le scolaire part de Pré Baulan mais le sport scolaire actuel y reste pour l'instant.

A Mme Nicole Gabella, qui suggère d'utiliser Pré Baulan pour la voirie au lieu de louer un local à Es Bons, M. le Syndic signale qu'il n'y a actuellement pas de place pour ce matériel. Cependant tout est possible. Beaucoup de pistes pour le devenir de ce bâtiment sont explorées mais aucune n'est suffisamment sûre pour pouvoir être évoquée ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote. Les membres du Conseil adoptent les conclusions du rapport à la majorité (1 avis contraire, 1 abstention).

Développer le secondaire à Aubonne est un objectif de législature que la Municipalité est heureuse de pouvoir atteindre à travers le vote de ce soir. M. le Syndic remercie les deux commissions qui, dans ce parcours du combattant, ont fait preuve d'efficacité et de disponibilité.

7. Election complémentaire à la commission de gestion

Suite à la démission de M. Patrice Ansermet, membre de la commission de gestion, Mme Pauline Rahmani, suppléante, devient membre de cette commission et un nouveau suppléant doit être nommé.

La candidature de M. Alain Biedermann est proposée. Ce dernier accepte et est élu à mains levées à l'unanimité.

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral fait part des statistiques de la criminalité 2013 à Aubonne. Les délits, au nombre de 195, dont 60% dans la zone commerciale, n'ont pas augmenté par rapport à 2012. De nombreux vols ont été commis et M. de Mestral engage chacun à une saine vigilance.

9. Questions et vœux

Mme Sandra Linder demande si les résultats du vote des autres communes sur l'intention de fusion sont actuellement connus. M. le Syndic informe que Saubraz accepte, Bougy-Villars refuse et les discussions sont encore en cours à Montherod.

Le président lève la séance à 22h15. La prochaine séance aura lieu le 25 mars 2014.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor